République Française Département de l'Hérault COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 24 septembre 2018

~~~~

REMPLACEMENTS AU SEIN DES COMMISSIONS THÉMATIQUES INTERCOMMUNALES

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 24 septembre 2018 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. René GOMEZ, Monsieur Claude Etaient présents ou CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. représentés : Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Isabelle ALIAGA, Mme Josette CUTANDA, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Yannick VERNIERES, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Marcel CHRISTOL, M. Pascal DELIEUZE, Madame Annie LEROY, Monsieur José MARTINEZ, M. Bernard GOUZIN -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Daniel JAUDON suppléant de M. Jacky GALABRUN, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON Madame Roxane MARC Ã M. Jean-Pierre GABAUDAN, Monsieur Jean-Luc DARMANIN Ã Mme Agnès **Procurations:** CONSTANT, Madame Béatrice FERNANDO À Monsieur José MARTINEZ, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO, Mme Nicole MORERE Ã M. Philippe SALASC, Monsieur Henry MARTINEZ à M. Jean-Pierre PECHIN Excusés: M. Gérard CABELLO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur David CABLAT, Monsieur René GARRO, Mme Maria MENDES CHARLIER, Mme Florence QUINONERO M. Maurice DEJEAN, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Jean-Luc BESSODES, M. Philippe MACHETEL, Monsieur Absents: Jean-André AGOSTINI Pour 35 Ouorum: 24 Présents : 29 Votants: 35 Contre 0

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L. 2121-22 ; L. 5211-1 et L. 5211-40-1 ;

VU la délibération n°976 du 14 avril 2014 par laquelle le Conseil communautaire a fixé à 7 le nombre de commissions facultatives chargées d'étudier les questions soumises au Conseil communautaire ;

VU que cette même délibération est venue porter à 20 le nombre de membres maximum de chaque commission pouvant notamment comprendre les conseillers municipaux non titulaires d'un mandat communautaire ;

VU la délibération n° 1007 en date du 26 mai 2014 par laquelle le Conseil communautaire a adopté la composition des 7 commissions thématiques intercommunales sur présentation de différentes listes, ensuite modifiée par la délibération n° 1469 en date du 24 avril 2017 ;

VU le renouvellement partiel intégral du Conseil municipal de St-Jean-de-Fos.

CONSIDERANT qu'une nouvelle équipe municipale est désormais en place à St-Jean-de-Fos et qu'une place est aujourd'hui vacante au sein de chacune de ces commissions,

CONSIDERANT la possibilité laissée au Conseil communautaire de modifier la composition de ces commissions en cours de mandats pour des motifs tirés de la bonne administration des affaires intercommunales,

CONSIDERANT l'appel à candidatures lancé auprès de la commune de St-Jean-de-Fos,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la modification des commissions thématiques suivantes, conformément aux candidatures présentées ci-après :
- *Commission Aménagement de l'espace
- Mme Christine GRANIER
- *Environnement
- M. Pascal DELIEUZE
- *Commission Développement économique
- M. Thierry VERZENI
- *Culture
- Mme Olivia GUIBAUDO
- *Finances
- M. Guilhem DURAND
- *Communication
- M. Guilhem DURAND
- *Petite-enfance
- Mme Jocelyne KUZNIAK

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 1756 le 25/09/18

Publication le 25/09/18

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 25/09/18

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20180924-lmc1107837-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET